



JUIN 2019 • N° 1003

Le PG-CATM

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

Commission Paritaire n° 0521 A 05752 - ISSN 0154-7313

La grande famille des ACPG-CATM en deuil :

Pierre DÜRR et Jacques GOUJAT nous ont quittés...

(A lire en pages intérieures)

JACQUES GOUJAT

Un grand serviteur du Monde Combattant

Jacques GOUJAT était nôtre, au service des Anciens Combattants depuis plusieurs années.

En octobre 1982, il fut élu pour la première fois au Bureau Fédéral pour ne plus jamais le quitter, y siégeant comme Secrétaire Général puis comme Président.

Pendant près de 40 ans de sa vie, il fut de tous les combats, de toutes nos entreprises, de toutes nos espérances. Nous ne l'avons jamais vu ou entendu consentir à la médiocrité – au sens vrai du terme, Jacques était noble.

A nous qui l'avons accompagné et estimé, il reste, en cette épreuve combien douloureuse, à entourer de notre affection son épouse qui l'a assisté et soutenu dans son activité, ses rêves, ses déceptions, ses joies et dans la maladie.

Nous pouvons dire à ses enfants et petits-enfants, auxquels il laisse tant de motifs de fierté, que leur chagrin est aussi le nôtre.

Il nous reste enfin, pour demain, à honorer sa mémoire en gardant son exemple.



L'HOMMAGE À PIERRE DÜRR

par Justin Fernand Justin, Trésorier départemental de l'AD du Loiret, ancien Président de l'ACPG-CATM du Loiret et ami de longue date de Pierre Dürr.

Le 7 mai, Catherine, sa fille m'a appelé pour me dire que Pierre était décédé, confirmant ce que malheureusement elle appréhendait et dont elle nous avait tenus informés quelques jours auparavant.

Pierre DÜRR est né le 21 décembre 1939 à Mondrepuis dans l'Aisne. Fils de Prisonnier de Guerre ; ce n'est qu'à l'âge de cinq ans, en mai 1945, qu'il a connu son père rentrant de captivité en Allemagne.

Appelé pour effectuer son service militaire, il est incorporé le 6 janvier 1960, au 42^e régiment de transmission en Allemagne. Le 23 avril 1961, il rejoint l'Algérie où il est affecté dans le Constantinois, à la 508^e Compagnie de Transmission jusqu'à son retour en métropole le 19 avril 1962.

La guerre d'Algérie a été longue et nécessitée la participation de tous les appelés du contingent, faisant parmi eux de nombreuses victimes.

C'est alors tout naturellement que Pierre décide de militer pour l'organisation des «Anciens d'AFN».

Il est l'initiateur et le créateur, en 1969 dans le Loiret, au sein de l'Association départementale ACPG de la Commission Départementale des Combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc (CATM), qu'il présidera jusqu'à sa suppression en 1978 ; les CATM faisant, dès lors, partie intégrante de l'Association départementale ACPG-CATM.

Au sein de la Fédération Nationale, Pierre Dürr a assumé les fonctions de Secrétaire général adjoint de la Commission Nationale CATM de 1971 à 1973, puis de Président national adjoint de 1973 à 1978.

Par ailleurs, il a milité au sein de la Mutualité Combattante. Il a assumé les fonctions de Secrétaire général de la Mutuelle Décès ACPG-CATM, mais aussi d'Administrateur de la CARAC (Retraite Mutualiste).

C'est d'ailleurs à l'occasion d'une réunion d'information sur la retraite mutualiste que Pierre animait à la Maison du Combattant en 1978, que je l'ai rencontré pour la première fois. Il a sûrement été très convaincant, puisqu'à mon tour j'ai intégré les instances départementales. Ensemble nous avons œuvré au sein de l'Association pour défendre la cause des Anciens Combattants et ainsi poursuivre l'action des Prisonniers de Guerre.

A la Fédération Nationale, auprès de Jacques Goujat, Pierre en était devenu le collaborateur indispensable. Ainsi, lorsque Jacques Goujat, Président de l'UFAC et de la Fédération était invité à ces deux titres, c'est bien entendu Pierre Dürr qui représentait la Fédération.

Pierre y a pris et assumé successivement différentes responsabilités. Il a notamment été Secrétaire général d'avril 2002 à juin 2017 ; rédacteur en chef du journal «Le PG-CATM» ; administrateur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, mais aussi administrateur National de l'UFAC.

A cette époque, les rappelés en AFN ne remplissaient pas les conditions de durée de séjour, soit 12 mois pour obtenir la carte du combattant ; il a suggéré au Ministre d'affecter le coefficient 3 à une durée moyenne de présence de quatre mois permettant ainsi d'atteindre les 12 mois requis pour l'obtention de la carte.

Omniprésent à la Fédération Pierre y assumait du lundi au vendredi une présence constante afin d'en assurer le fonctionnement. Le week-end était consacré à son Association du Loiret, quand il n'était pas invité dans une autre Association départementale pour représenter la Fédération, lors de son Congrès annuel. En effet, son action de propagandiste chaleureux et efficace, parce qu'orateur reconnu, écouté et entendu, tant au plan départemental que national lui a permis d'animer plusieurs centaines de réunions et congrès.

Peu présent localement, c'est donc à distance que Pierre gérait son Association du Loiret et rien ne se décidait sans son avis et son accord. Le fonctionnement de l'Association reposait bien entendu sur une confiance réciproque. Pourtant et en dépit d'un emploi du temps surchargé, Pierre se faisait un devoir de présider les réunions du Comité Directeur et d'assister aux assemblées générales des sections locales qui l'invitaient les week-ends où il était disponible.

Il lui arrivait ainsi souvent de parcourir le département d'Est en Ouest le même jour. Dès lors, on peut se demander comment il parvenait à se réserver un peu de temps pour satisfaire à son loisir favori : la chasse.

Aujourd'hui, c'est au nom de l'ensemble des membres du Comité Fédéral et de notre Association départementale que je veux rendre un ultime hommage à cet homme de devoir qui a tant œuvré dans ce monde tourmenté, pour la solidarité, la fraternité et la Paix.

Les décorations et hautes distinctions nationales qui lui ont été décernées témoignent de la légitime reconnaissance due à l'homme exemplaire qu'il a été.

Au moment où il nous quitte pour un repos bien mérité, je veux dire à ses enfants et petits-enfants, aujourd'hui dans la peine, que nous garderons de lui dans le respect que nous lui devons, le meilleur des souvenirs.

Qu'ils acceptent avec nos très sincères condoléances, l'assurance de notre très cordiale sympathie.

ADIEU PIERRE !

Les Membres du Comité Fédéral et les ACPG-CATM- TOE - OPEX et Veuves du Loiret te saluent et te disent MERCI !

Donnery, le 13 Mai 2019.



L'HOMMAGE À JACQUES GOUJAT

par Mme Geneviève DARRIEUSSECQ

Madame GOUJAT,
Familles, proches et amis,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du ministère des Armées, je viens adresser un adieu à Jacques GOUJAT. Je souhaite apporter un témoignage d'affection et de reconnaissance à l'engagé associatif mais aussi à l'homme.

Le 20 mai dernier, Jacques GOUJAT nous quittait. Ainsi, la maladie triomphait. Il avait lutté courageusement avec la volonté et la force qui le caractérisaient. Jusqu'au bout, il a tenu à être à l'ouvrage. Il avait ce sens du devoir chevillé au corps.

Aujourd'hui, nous sommes réunis par la tristesse et par l'estime portée à un homme de valeurs et d'engagement.

Tristesse d'avoir perdu un mari, un père, un ami. Emotion de dire adieu à un camarade, à un président, à un interlocuteur précieux.

La chaleur et la reconnaissance qui s'expriment dans cette assemblée est un modeste réconfort pour sa famille mais elles montrent quel homme d'exception était Jacques GOUJAT.

Avec lui disparaît un serviteur du monde combattant et de la France. A l'annonce de son décès, de nombreux témoignages de sympathie et d'amitié ont afflué. Oui, pour le monde combattant, cette disparition a été une perte importante.

Aujourd'hui, je veux rendre hommage à Jacques GOUJAT.

Je ne le connaissais pas avant de prendre mes fonctions. Pendant deux ans, j'ai eu le privilège de travailler avec lui en maintes occasions. J'ai appris à estimer un homme qui avait placé haut la notion de respect, à apprécier le professionnel à la recherche de l'efficacité et à considérer le rassembleur attentif aux autres.

Il disait les choses avec clarté et avec un sens aigu de la modération. Au cours de nos travaux, j'ai pu bénéficier de sa connaissance profonde du monde combattant, de ses associations et de ses acteurs. Sa volonté permanente de faire avancer le monde combattant dans ses droits et vers l'avenir a été la base de notre travail commun.

Pour tout cela, il a été un interlocuteur d'une remarquable qualité, pour moi comme pour l'ensemble de mes prédécesseurs. A cet égard, Jacques GOUJAT a toujours entretenu des relations cordiales et constructives avec tous les ministres qu'il a côtoyés, au-delà des appartenances politiques et gouvernementale.

Jacques GOUJAT,

Vous avez servi la France en Algérie. Comme des milliers d'autres jeunes hommes de votre temps, vous avez été appelé dans cette guerre, dans ce pays que vous ne connaissiez pas, dans un combat que vous n'aviez pas choisi.

Vous en gardiez un souvenir puissant. Vous fondiez votre réflexion sur cette expérience, sur le constat que chaque soldat a fait une guerre différente, que la troisième génération du feu ne s'est pas rencontrée dans la guerre mais dans «l'après-Algérie».

Vous avez exercé les plus éminentes responsabilités du monde combattant : à la tête de la FNCPG-CATM, à la présidence de l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre, au sein de la Fédération mondiale des anciens combattants. Vous avez été un président actif et engagé ; un vrai responsable. Vous étiez aussi particulièrement attaché à l'ONACVG dont vous exerçiez la vice-présidence du conseil d'administration. A vos yeux, la maison des combattants est un socle essentiel. Vous aviez compris l'importance de sa réforme et de son évolution.

Vous avez été également Président de la Caisse autonome de retraite mutualiste des anciens combattants et victimes de guerre. Il a été par ailleurs Président de la Fondation CARAC.

Vous avez favorisé des avancées importantes sur la retraite des combattants et sur le droit à réparation. Pour cela, vous aviez la boussole du rassemblement et de l'union.

Votre légitimité reposait sur la confiance de vos pairs et celle des autorités publiques. Au cours des décennies, vous aviez acquis une connaissance fine du fonctionnement de l'Etat et des arcanes du pouvoir. Ainsi, vous avez su faire avancer les dossiers les plus emblématiques. Je retiens que la transmission de la mémoire a été un de vos combats permanents.

Une de vos expressions m'a marqué : **«le monde combattant, si vous savez l'aimé, il vous le rendra toujours».**

Avec votre autorité naturelle, vous étiez un porte-drapeau exemplaire du monde combattant.

Jacques GOUJAT, vous laissez un vide considérable. Ce vide nous oblige. Il nous appartient de le combler en respectant votre testament spirituel : la dignité avant tout, l'exemplarité toujours, le respect jusqu'au bout.

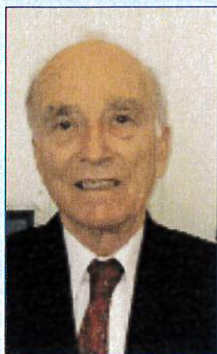
Recevez éternellement notre estime et notre gratitude.



Les autorités civiles, militaires, le Monde combattant ont fait de ces obsèques une démonstration d'une très grande dignité.



NOTRE LIBERTÉ



Quelque personne que ce soit, qui que ce soit, qui veut d'étudier et raisonner, sans parti pris trouvera la preuve qu'il est libre.

Notre sentiment de soi-même témoigne du pouvoir que nous avons de faire des actes ou de nous en abstenir, celui-ci, nous pouvons les percevoir, pendant l'action, au moment où nous nous déterminons et après l'action. C'est-à-dire notre conscience, bien que, ne jugeant par elle-même, ni entre la douleur et le plaisir, ni entre le juste et l'erroné, ni entre le vrai et le faux, n'est pas pour le moins une faculté. Celle-ci nous rappellera toutes nos émotions passées, celles présentes, mais sera coite sur celles à venir. Comme le prouvent les éloges ou les reproches que nous nous adressons et que nous adressons aux autres. Sans la liberté, comment expliquer l'idée du devoir qui s'impose à nous. Pourquoi reconnaître du mérite à l'auteur(e) d'une action méritante, ou de celle qui ferait agir de manière à perdre l'estime, si leurs actes n'émanent pas d'une propre volonté.

Pourquoi la société accorde-t-elle des récompenses ?
Pourquoi la société accorde-t-elle des châtements ?
Pas de juridiction, pour un animal, mais des punitions, et des lauriers. Nous pouvons nous dire *«Tout ce que nous faisons, et qui s'applique aux moindres choses de la vie, prouvent d'une manière que l'on ne peut répliquer, que j'ai foi à ma liberté.»*

«Car au moment de prendre une résolution, j'hésite, je délibère. Quand j'ai agi et que l'action me paraît bonne, elle est mienne. A contrario, si le résultat n'est pas celui escompté, l'échec.»

Nous pouvons appliquer cette réflexion à nos semblables. Pour le jeune âge, il est nécessaire de les élever avec soin pour leur inspirer plutôt le goût du bien que celui du mal. A l'adulte, l'exhortation, les conseils, la carotte et le bâton. Mais pas une parole, qui entraverait la liberté d'autrui.

Mais la liberté à des degrés et varie selon les individus, bien que nous ayons la liberté de nous déterminer en connaissance de cause.

L'enfant ne prend pas toujours en compte les conséquences de ses actes, nous pouvons dire qu'ils sont irrésolus.

L'adulte, dont on peut dire que sa raison est plus élaborée, exercée, plus d'expérience, de connaissance, une réflexion plus

puissante doit lui permettre de mieux débattre des situations et de ce fait d'agir avec sang-froid et de se rendre compte de ce qu'il fait.

Nous pouvons de même reconnaître comme un fait d'expérience. *«Que la capacité des efforts ou la même force de volonté, n'est pas équivalente à tout un chacun.»*

Il y a des âmes fortes, des âmes faibles, notre connaissance que chacun de nous avons de nous-mêmes, de la vérité, de la fausseté, de la honte, ou de la méchanceté d'une action.

Or, notre liberté individuelle varie en fonction de la saison dont nous sommes capables d'opposer à nos travers.

Notre liberté à ses degrés, qu'elle n'est pas absolue, que chacun n'est moralement responsable que dans la mesure de sa liberté.

Mais, l'ignorance, un esprit léger, ne sont pas les seuls obstacles à la liberté. Les habitudes peuvent prendre chaque jour un pouvoir irrésistible. Elles se forment peu à peu, obnubilent nos sentiments, nos pensées. Il est toujours possible de substituer une habitude ancienne par une nouvelle.

La passion, vive inclination qui nous pousse à rechercher une chose que nous aimons, un sentiment, porté avec vivacité sur ce que l'on désire. Nous devons les traiter comme des habitudes, car leur naissance ne se fait pas tout à coup avec leur caractère impérieux et irrésistible, certaines conditions facilitent leurs acquisitions, diverses époques de la vie, celle où l'organisation est plus simple, l'âge de l'enfance est la plus propice. La rigidité des structures et l'empire des habitudes acquises, ne permettent pas aux personnes chenuées, la faculté de donner de nouvelles orientations à leurs pensées.

La question est posée.

Comme un premier acte tend à en produire un second de même nature, il est judicieux de remplacer les habitudes mauvaises, de même que les passions de même nature, par un comportement contraire. Et ce qui est mieux de veiller à ne contracter que de bonnes habitudes de pensées et d'actions.

***S'il est un droit sacré, durable, illimité
Que le long cours des ans ne puisse détruire
Qui par des règlements ne puisse se prescrire
C'est l'immuable droit de notre liberté.***

Voltaire.

François CRESEVEUR

SOMMAIRE

Hommage à Pierre Dürr	2
Hommage à Jacques Goujat	3
Editorial de François Creseveur	4
Rapport du Comité Fédéral	5/6/7
Hommage à Jacques Goujat	8/9

Rapport du Comité Fédéral	10/11
74 ^e commémoration de la victoire du 8 Mai 1945	12
Mots croisés de Pierre Nivet	15
Publicité Mistral	13 et 16

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ FÉDÉRAL DU MARDI 9 AVRIL 2019

Communication du Président Délégué

Le Président délégué Hubert Chazeau ouvre la séance et remercie les présents de leur confiance dans la gestion de la Fédération depuis l'absence de Jacques Goujat. Ce qui entraînera en effet, un changement de président et dans quelques mois, l'abandon de la rue Copernic pour un nouveau siège.

Le Président délégué demande une pensée particulière pour les malades, Jacques Goujat, ainsi que Mireille Gourlan et Pierre Destarac. Une minute de silence est respectée pour rendre hommage à tous ceux qui nous ont quittés depuis le dernier Comité Fédéral de novembre 2018 : Jean-Pierre Gouaud, Président d'Honneur de l'ADCPG-CATM de la Dordogne, Directeur de l'établissement des Rhuets, Arlette Painvin, Présidente des Veuves de l'ADCPG-CATM de l'Aisne jusqu'en 2017, Jean-Pierre Bergé, Président de l'ADCPG-CATM des Bouches-du-Rhône, Michel Héois, membre du Comité d'Honneur de la Fédération, Trésorier général de la Fédération jusqu'en 2011, Odette Foulon, Présidente des Veuves de l'ADCPG-CATM de l'Aisne, Yves Peretti-Watel, Président honoraire de l'ADCPG-CATM du Gard, Yves Largot, Vice-Président fédéral jusqu'en 2016, Président de l'ADCPG-CATM du Vaucluse, Pierre Ranchin, Président de l'ADCPG-CATM des Alpes-Maritimes, Georges Soudieux, Président de l'ADCPG-CATM de l'Aisne jusqu'en 2013.

Hubert Chazeau félicite Philippe Blanchet, Trésorier général adjoint de la Fédération pour sa promotion en tant que Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le Président délégué indique que ce Comité Fédéral est extraordinaire puisque seront prises les décisions pour la vente de l'immeuble de la rue Copernic et pour l'achat d'un nouvel immeuble, au vu de la baisse des adhérents, les charges financières et des travaux trop importants que nécessiterait la rue Copernic.

Adoption du procès-verbal du Comité Fédéral du 27 novembre 2018

Armand Fort (85 Vendée), fait remarquer que lors du Comité Fédéral de novembre 2018, il a été décidé que la procédure des candidatures était reportée en juin 2019. D'où son étonnement de voir sa candidature maintenue. Ce qui lui a valu de nombreux appels téléphoniques dans son département, dont celui de son principal concurrent à l'UNC.

En effet, l'événement ne doit pas être anticipé avant qu'il soit arrivé et qu'il n'est pas permis de faire paraître la candidature d'une personne sans son avis personnel. Il signale donc ici une simple erreur. La procédure ayant été stoppée, la candidature n'aurait pas dû paraître dans le journal PG-CATM ; Hubert Chazeau indique qu'il y a eu en effet un dysfonctionnement. Sans autre remarque, le Procès-verbal est adopté.

Ouverture des travaux Activités Fédérales

Le Secrétaire Général Serge Auffredou nous énumère toutes les tâches qu'il a assumées depuis la dernière session du Comité Fédéral.

Rapport du Trésorier

Gérard Poupa, Trésorier, donne lecture du pré-rapport des comptes et bilan(s) au 31 décembre 2018, présenté au nom du Bureau Fédéral réuni le 8 avril 2019 après en avoir pris connaissance et les avoir adoptés.



Mme Sarrazin, MM. Chazeau, Auffredou et Poupa.

Les comptes doivent être arrêtés avant l'Assemblée Générale qui aura lieu le 12 juin prochain. La Commission de Contrôle des Comptes présidée par Raymond Gimbert s'est réunie au siège le 21 mars 2018 et le 21 mars 2019 laquelle a validé les comptes de l'exercice 2018. Pierre Masson (Meurthe-et-Moselle).

L'ensemble du Monde combattant se trouve en difficulté dont la première est économique. Comme toute structure, nous devons prendre des dispositions en temps utiles ; les cinq années à venir vont être consacrées à résoudre ses difficultés ce qui passera par des restructurations et des réorganisations. Un important travail pour rendre pérenne toute la structure du monde combattant est à entreprendre.

Gérard Poupa ajoute que notre Fédération, contrairement à d'autres, détient un patrimoine et se trouve ainsi dans une meilleure position. Tout ceci est l'occasion de serrer les rangs, d'accueillir d'autres participants, d'autres adhérents, notamment nos amis OPEX, qui ont la chance de trouver une Fédération en très bon état.

Nous espérons recevoir en contrepartie leur concours, par exemple en produisant des articles les concernant pour le Journal, pour éveiller l'attention des autres adhérents.

Notre espoir repose en partie sur eux.

Yves Allanet (Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor) remercie la Commission sociale créée il y a quelques années, et précise que d'après ses comptes, il lui est possible de tenir encore 13 ans sans avoir de soucis et la félicite du travail accompli. Gérard Poupa ajoute que de plus en plus de situations sont à traiter dans l'urgence, ce qui demande une grande réactivité. Suite à cela, Les comptes sont donc adoptés à l'unanimité.

Présentation et adoption des comptes financiers exercice 2018 et avis de la Commission de Contrôle des Comptes.

Raymond Gimbert, Président de la Commission de Contrôle des Comptes donne lecture du projet de rapport qui sera donné à l'Assemblée Générale Statutaire de juin 2019.

Ont été contrôlés, les comptes de l'activité administrative, les comptes de l'activité sociale et les comptes du journal PG-CATM. Les comptes annuels présentés ne comportent pas d'anomalie. La Commission de Contrôle des Comptes a pu observer la concordance des différents comptes de liaison existant pour chacun des secteurs (siège - action sociale - Journal PG-CATM).

Les membres de la Commission s'accordent pour déclarer à l'unanimité la régularité et la sincérité des comptes et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2018, ainsi que sur la situation financière du patrimoine de la Fédération au 31 décembre 2018.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes. →

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ FÉDÉRAL (suite)

Situation financière du PG-CATM et de ses Editions départementales

Les comptes du journal PG-CATM accusent un déficit. Il n'est pas simple d'y remédier. Les plus grosses associations, en effet, réalisent elles-mêmes leur propre journal. Ce qui nuit fortement au nombre d'adhésion au PG-CATM. Le nombre d'abonnés, en plus est en forte baisse. Tout ceci rendra de plus en plus difficile le fait de tenir un journal mensuel malgré les différentes améliorations pour le rendre plus attractif et vivant qui y ont déjà été apportées. Pour cela il faudrait avoir la collaboration de la part des associations départementales, par exemple sur des articles généralistes qui pourraient être intégrés dans les pages du journal national. Il n'y a que de cette façon que le PG-CATM pourra perdurer.

Assemblée Générale Statutaire du mercredi 12 juin 2019

Armand Fort (Vendée) demande une explication sur le plan juridique, du collège de 12 élus nationaux. **Hubert Chazeau** lui répond que le terme «élus nationaux» n'existe plus depuis le nouveau règlement intérieur. **Armand Fort** indique que le Comité fédéral se compose du collège des élus nationaux, 12 membres, des représentants départementaux. Et concernant l'appel de trois candidatures, quelqu'un de la base pourra se présenter au Bureau fédéral, avec l'aval de leur Bureau départemental.

Hubert Chazeau confirme qu'effectivement quelqu'un peut se retrouver élu national sans avoir de mandat au sein du Bureau national. Les candidatures seront reçues avec une date butoir, et sont ouvertes à tout le monde, sauf en cas d'opposition du président départemental. **Armand Fort** maintiendra sa candidature à condition que les choses soient régulières à ce sujet. **Hubert Chazeau** précise qu'une note à ce sujet sera rédigée et diffusée.

Yves Allanet (Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor) rejoint Armand Fort.

Dans les statuts, les PG avaient créé 12 membres nationaux pour avoir 12 personnes responsables qui jugeaient le Bureau. Normalement on vote les 12 membres mais ils ne peuvent pas être dans le Bureau puisqu'en principe ils sont là pour le contrôler. Attention en pratiquant de la sorte à ne pas être en dehors des statuts. **Hubert Chazeau** précise qu'il ne faut pas mélanger les statuts et le règlement intérieur. Pour le vote la base est le règlement intérieur et non les statuts. Ce sont deux choses différentes.

Il fait également remarquer qu'heureusement que les statuts n'ont pas été modifiés, sinon, avec la vente de l'immeuble, il aurait fallu payer les taxes. **Armand Fort** ajoute qu'il s'agisse de l'ancien règlement intérieur ou du règlement actuel, le collège des élus nationaux était prévu et il reste très prudent sur les compétences du Bureau qui a suspendu le dernier règlement intérieur vis-à-vis d'une décision d'assemblée générale ou d'un congrès national. Il faut d'abord élire le collège des élus nationaux et ensuite le Bureau fédéral est élu par tous les délégués membres du Comité fédéral.

Hubert Chazeau répond que les 12 élus nationaux seront proposés au Comité fédéral et celui-ci votera pour le Président. Cela ne se passera pas en interne dans le Bureau.

Armand Fort pense qu'il faut revenir à l'ancien système pratiqué pendant des décennies. Il insiste sur le fait qu'il faut différencier le collège des élus nationaux et l'élection du Bureau fédéral.

Pierre Bellet (Membre du Comité d'Honneur)

Le Comité fédéral, avant les dernières modifications, se composait de deux catégories, les membres du Comité fédéral élus par l'ensemble des délégués au congrès, les 14 ou 12 formaient les élus nationaux.

Ceux-ci plus les membres du Comité fédéral, formaient le collège qui procéderait à l'élection du Bureau fédéral.

A partir de là, il était fait appel par le comité d'honneur à candidature, le Président, le secrétaire général, le trésorier, les adjoints et après les vice-présidents.

Cette règle est-elle encore valable aujourd'hui ? Il faut le déterminer ensemble. Si non, en préciser les modifications. Si c'est la même règle qui s'applique, il y aura deux votes, le premier pour les 12 élus nationaux. Puis ensuite une réunion du Comité fédéral pour élire le Président et les membres du Bureau par un second vote.

Le premier vote a lieu au sein du Comité fédéral, auxquels ne prennent pas part les autres délégués des associations départementales. A Troyes, il a eu une réunion du Comité fédéral au milieu de tous les délégués, ce qui pourrait être une anomalie. Il appartient de se mettre d'accord.

Hubert Chazeau confirme que participent au vote uniquement les membres du Comité fédéral pour la deuxième partie. En première partie les départements votent au prorata de leurs effectifs pour les 12 élus nationaux.

Organisation et travaux

Le matin, les élus nationaux seront présentés, puis élection par le Comité fédéral. La deuxième partie en tout fin de matinée, le Comité fédéral constitué passera au vote pour la constitution du Bureau.

L'après-midi, des intervenants sont invités : M. le Général Fournier, Président de SOLDIS, ainsi que M. le Général de Corps d'Armée de Saint-Chamas, Gouverneur des Invalides. Puis Rose-Marie Antoine pour sa dernière intervention avant de prendre sa retraite.

Hubert Chazeau indique que le choix de l'organisation d'un nouveau congrès, ou d'une Assemblée générale pour 2020 sera évoqué. Il serait bon de clôturer l'année 2020 par un bon congrès. Deux départements se proposent, le Morbihan (56) avec son président, François Creseveur, pour un congrès qui se tiendrait à Vannes, sur deux jours, et Paris/Hauts-de-Seine (75/92) avec son président Roger Barbieux, à Paris et aussi sur deux jours. Le choix sera donc fait le 12 juin prochain, au vu du meilleur dossier.

Tirage au sort de la lettre

pour établir la liste des candidatures au Bureau Fédéral.

La lettre tirée au sort qui servira pour les prochaines élections qui auront lieu à l'Assemblée générale statutaire et extraordinaire du 12 en juin 2019 est la lettre C. Ainsi, tous les bulletins qui nécessiteront un vote auront une liste de noms commençant par la lettre C.

Vote pour autorisation de vente du siège du 46 rue Copernic

Hubert Chazeau indique que la vente de l'immeuble du 46 rue Copernic est une grosse déchirure. Avec le départ de Jacques Goujat et avec le départ de notre siège, c'est un moment difficile pour tous.

Après avoir envisagé de louer des locaux à la CARAC, l'option vente s'est confirmée. De nombreux «marchands de biens», sou-

vent mandatés par les banques, se sont fait connaître, à partir de septembre 2018.

Puis, le notaire nous a fait connaître les agents immobiliers avec lesquels il travaille et qui sont des experts dans l'art de la transaction immobilière.

Nous les avons contactés en décembre. Et au 31 mars 2019, après que le notaire eut préparé de quoi répondre aux administrations, et aux investisseurs éventuels. Il a été recherché une entreprise française offrant le meilleur prix. Cette entreprise a été trouvée, mais un délai de réserve de quatre semaines à partir du 1^{er} avril doit être respecté.

Le notaire a créé une banque de données comprenant absolument tout ce qui concerne l'immeuble (diagnostics, réparations, etc.) pour faire face à la demande de l'investisseur potentiel qui souhaite acheter en toute connaissance de cause. Cette entreprise a déjà mandaté deux architectes. L'immeuble comporte plusieurs demi-niveaux.

Presque une centaine de personnes ont visité les locaux. Une promesse de vente a été signée, à certaines conditions, la solvabilité de l'acquéreur et qu'il donne le meilleur prix ; les tractations ont duré deux mois parfois acharnées.

Suite à cela, il faudra investir dans des locaux à Paris même. Le secteur de recherche se situe autour du 17^e, du 16^e et du 15^e arrondissement.

A notre demande les domaines sont revenus et après de nombreux calculs ont fourni une estimation cette fois à 18,2 millions d'euros, encore insuffisante car ils ont la réputation d'annoncer des prix inférieurs aux prix du marché.

Il faut donc considérer que l'estimation soit supérieure à un montant de 18,2 millions d'euros. Il faut aussi avoir la certitude d'être payé. De plus il faut obtenir les autorisations de la préfecture, du ministère... La vente peut durer jusqu'à 6 mois.

Concernant l'achat du nouveau siège social la surface souhaitable correspondant à nos besoins serait de l'ordre de 400 m². Gérard Poupa précise qu'il y a un intérêt à régler le problème assez rapidement pour tenter d'échapper à la volonté de l'Etat de taxer les plus-values immobilières.

Le statut actuel de la Fédération permettrait d'y échapper. Les statuts de la Fédération ont été transmis au notaire et rien n'est à changer concernant la vente ou l'acquisition.

Yves All Janet (Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor) demande à quelle date se réunira la commission patrimoine. Gérard Poupa répond que seules deux personnes, dont lui-même et ne résidant pas sur place qu'ils n'ont eu aucune proposition d'aide de quelque membre que ce soit de la Commission pendant toute la période des visites des locaux de la Fédération.

Yves All Janet répond qu'à plusieurs reprises il a demandé quand la commission se réunissait et qu'il n'a pas eu de réponse. L'autorisation de vente de l'immeuble est acceptée à l'unanimité.

Vote pour autorisation d'achat d'un nouveau siège social

L'autorisation d'achat d'un nouveau siège social est acceptée à l'unanimité. Hubert Chazeau remercie l'assistance pour la confiance ainsi témoignée.

Proposition d'un nouveau membre d'honneur Christian Brettes (40-Landes).

Hubert Chazeau explique que le Comité d'Honneur élu au congrès de Troyes en 2018 se composait de 7 membres : Pierre Bellet, Paul Boisnier, Daniel Cougy Albert Decoin, Pierre Dürr, Michel Héois, Lucien Marès.

Michel Héois est décédé, l'état de santé de Paul Boisnier et de Pierre Dürr ne leur permet plus d'être à nos côtés. Il reste ainsi, Pierre Bellet, Daniel Cougy, Albert Decoin et Lucien Marès. Il était donc nécessaire de nommer un nouveau membre d'Honneur. Hubert Chazeau propose la candidature de Christian Brettes (Landes) qui a été longtemps au Bureau de la Fédération.



Une partie de l'assistance

Pierre Bellet, Daniel Cougy, Albert Decoin et Lucien Marès ont donné leur accord pour sa nomination comme membre d'Honneur. Sans aucune objection de l'assistance, Christian Brettes sera accueilli avec plaisir lors de l'Assemblée générale le 12 juin prochain.

Nos cérémonies - 3 Septembre à Paris

Ce sera le dernier au siège de la Fédération rue Copernic. Son organisation paraît encore possible malgré la vente en cours de l'immeuble. Ce serait un au revoir au 46, rue Copernic. Pierre Bellet (Membre du Comité d'Honneur) souhaite que cette année 2019 soit un 3 Septembre exceptionnel (1949-2019) pour rendre hommage aux fondateurs de la Fédération.

16 Octobre à Notre-Dame de Lorette et 5 Décembre

Pèlerinage auquel la Fédération est très attaché précise H. Chazeau puisqu'il remonte à 1977. Il serait dommage que cette cérémonie perde de son ampleur. Il rappelle que 2018 a été une année où les autorités ont boudé cette cérémonie (pas de représentant de la Préfecture), ce qui a l'air malheureusement d'être la tendance actuelle dans tous les départements. Il faut faire le choix entre le 16 octobre et le 5 décembre. Le rôle de pèlerinage doit rester au 16 octobre et il faut conserver le 5 Décembre en mémoire des camarades morts en Algérie, Tunisie mais aussi au Maroc.

Hubert Chazeau indique qu'il va falloir revenir sur le rapport KASPI, sur la modernisation des commémorations publiques, qui doivent aujourd'hui être amenées à s'adapter. Ce rapport préconise le 8 Mai, le 11 Novembre et le 14 Juillet. Il serait intéressant de le mettre à l'ordre du jour du Groupe des 12. Il faut arriver à une simplification de ces dates. Il est vrai que pour les porte-drapeaux les plus âgés il est difficile d'assumer toutes les cérémonies dans l'année.

LIBRES ÉCHANGES

SUR LE G 12

Serge Auffredou, Secrétaire Général, concernant le G 12, rappelle qu'il s'agit de la poursuite des réunions ayant débuté en 2018. Le G 12 est constitué de trois groupes : Groupe 1 : Monde combattant et droit à réparation, Groupe 2 : Mémoire et reconnaissance, Groupe 3 : Blessés, invalides et conjoints.

Sujets abordés lors de la réunion du 2 avril 2019 : débat sur le service militaire universel, renouvellement des conseils départementaux de l'ONACVG pour 2019-2023.

Pour le Service militaire universel, nous sommes à la recherche d'encadrants pour les former. C'est un projet de société. Il y aura deux fois 15 jours obligatoires pour les personnes concernées (jeunes), et 13 centres dans toute la France. Prévision pour le début en juin prochain : 2 000 à 3 000 jeunes jusqu'à obtenir 700 à 800 000 jeunes par an qui représenteraient un module de défense avec un aspect mémoriel, de savoir-faire et de connaissance. Il n'est pas exclu, d'après la Secrétaire d'Etat que ces jeunes puissent s'inviter auprès des associations. L'année 2019 devrait être une période de « rodage » de ce service militaire universel.

L'HOMMAGE À JA

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL HUBERT CHAZEAU

Lundi dernier, le 20 Mai, notre Président et ami Jacques GOUJAT nous quittait, la maladie contre laquelle il a lutté courageusement jusqu'au bout triomphait.

Aujourd'hui c'est dans la tristesse que nous sommes réunis en ce lieu prestigieux des Invalides.

Tristesse pour son épouse Marie-Claude, ses enfants et petits-enfants, mais aussi pour ses camarades du Monde Combattant.

Nous entourons tous sa famille de notre douloureuse sympathie et partageons son chagrin.

Avec lui disparaît un passeur de mémoire, un homme respectueux des autres et attentif à eux, une personnalité toujours accessible, disponible, soucieux d'abord de servir le Monde Combattant avec conviction et fidélité.

Au nom de notre Fédération, du Bureau, du Comité Fédéral, de tous les adhérents, je veux adresser un dernier adieu à Jacques GOUJAT, lui apporter un témoignage d'affection, d'admiration, de reconnaissance, au Président bien sûr, mais d'abord et surtout à l'Homme.

Je dois aussi rappeler quelques moments forts de son parcours au sein du Monde Combattant.

Après son service militaire en Afrique du Nord, où il fut cité à l'ordre de la Brigade et décoré de la croix de la Valeur Militaire, il revient en métropole pour prendre un cabinet d'assurances qu'il va laisser pour entrer à la FNCPG-CATM comme Secrétaire Général, avant d'en devenir le Président. 40 années de dévouement, au détriment parfois de la vie familiale.

Difficile d'évoquer une carrière aussi généreuse :

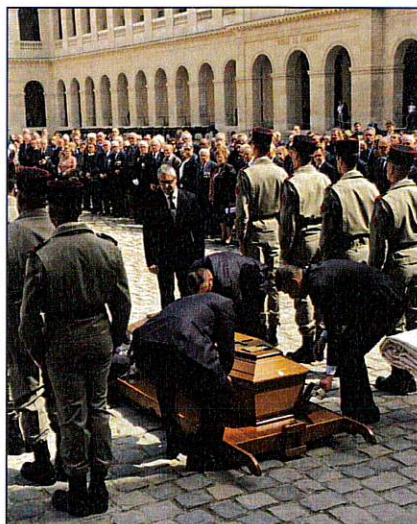
- Premier vice-président du Conseil d'Administration de l'Office National des Anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).
- Membre du Haut Conseil de la Mémoire Combattante et Administrateur du Groupement d'Intérêt public du centenaire de la guerre 1914/1918.
- Administrateur de l'Institution Nationale des Invalides (I.N.I).
- Président honoraire de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UFAC)
- Président honoraire de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM)
- Administrateur de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, Flamme de la Nation
- Membre de la Commission nationale de la Carte du Combattant
- Président honoraire de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants (FMAC)
- Président honoraire de la Mutuelle d'Épargne, de retraite et de Prévoyance CARAC et Président de sa Fondation d'Entreprise.
- Capitaine de réserve honoraire du Train.

Lorsqu'un Grand nous quitte, et il fut un Grand, les petits regards qu'on a pu jeter sur lui de son vivant s'éloignent en s'évaporant et cèdent la place à un autre regard, plus large, plus vaste, plus incisif, un regard qui enfin rend justice à la somme de toute une vie.

Je suis convaincu que son action nous survivra, que les valeurs qu'il a portées et défendues se transmettront.

Jacques GOUJAT nous a quittés, mais son souvenir ne nous quittera pas.

Notre estime et notre gratitude lui sont à jamais acquises.



Remerciements

Mme Marie-Claude Goujat, son épouse, ses enfants, ses petits-enfants et toute sa famille, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de M. Jacques GOUJAT, vous prient de trouver ici, l'expression de leurs sincères remerciements.

ACQUES GOUJAT



Février 1986 - A la réunion de presse Jacques Goujat aux côtés de Georges Lepeltier et Pierre Doridam. Parmi les fonctions assumées par Jacques Goujat, il en est une, sur laquelle il convient d'insister – journaliste. Dans cette course haletante contre la montre qu'est la fabrication du journal, Jacques Goujat n'a cessé de figurer dans le peloton de tête. Animant le Comité de rédaction, élaborant la UNE, se préoccupant de faciliter la mise en pages, les délais rigoureusement tenus, indulgent aux autres... Quelle présence !



Décembre 1995 – Au micro, Jacques Goujat, Délégué international des anciens combattants lors de la 54^e réunion du Conseil Général de la FMAC à Marrakech.



Mai 1989 - Jacques Goujat est à Vienne (Autriche), dans la ville qui accueille le 16^e congrès de la CIAPG aux côtés de Léopold Moreau et Pierre Bugeaud.



Juillet 2012 – Jacques Goujat accompagné du Secrétaire général M. Pierre Dürr au bureau du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, M. Kader Arif.



Avril 1994 – Jacques Goujat est à la tête de la manifestation du Front Uni qui défile pour la reconnaissance des droits des Anciens d'Afrique du Nord.



Jacques Goujat en compagnie de l'ancien Trésorier général Michel Héois, disparu l'année dernière.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ FÉDÉRAL (suite)

• **Autre sujet abordé, celui d'un monument pour les OPEX** dont une ligne budgétaire a été créée. Les travaux doivent commencer très prochainement au Parc André Citroën. Six militaires (quatre hommes et deux femmes) des quatre Armes, doivent représenter ce monument en faisant le simulacre de porter un cercueil.

544 noms seront inscrits sur le monument ainsi que l'inscription «Morts pour la France». Réception des travaux fin septembre 2019. 71 noms en opérations extérieures avec la mention «Morts en service pour la France». L'inauguration devrait avoir lieu dans le courant de quatrième trimestre 2019.

Christian Buffet (Somme) demande si le problème de la médaille de reconnaissance aux victimes du terrorisme a été exposé.

Serge Auffredou explique que ce n'est pas faute d'avoir abordé le sujet, mais que cette médaille ayant été créée par le président de la République F. Hollande, elle instaure une hiérarchie et ne peut être décalée, et par là même vient de suite derrière les ordres nationaux. Christian Buffet indique qu'il fera un courrier au Président Macron à ce sujet. Hubert Chazeau précise qu'on ne baisse pas pavillon car ils ont reçu Mme Sylvia Skoric, Conseillère lien Armées-Nation, Mémoire et Monde Combattant, pour justement aborder ce sujet. D'autres associations interviennent aussi pour le respect de cette hiérarchie des médailles.

Il ajoute que Serge Auffredou désormais remplace Jacques Goujat au G 12. Une commission tripartite, gouvernement, parlementaires, fédérations et associations d'anciens combattants a été demandée pour aborder la question du point PMI et discuter sur le Rapport constant. Cette commission a été repoussée au début de l'année 2020. Une demande de révision de la demi-part des Veuves a été demandée.

Le Président délégué, Hubert Chazeau ajoute que les réunions du G 12 sont plus fréquentes mais cependant n'aboutissent pas à grand chose, ce qui est inquiétant.

L'Action sociale de la Fédération

Pierrette Sarrazin, Vice-Présidente chargée de l'action sociale, excuse Mireille Gurlan absente et indique que le bilan de l'action sociale sera communiqué lors de l'Assemblée générale statutaire le 12 juin prochain.

Un des atouts de la Fédération est la solidarité et l'action sociale ; il faut la rendre efficace cela passe par les départements. Cette action sociale est destinée aux plus démunis des adhérents.

Il faut donc les informer et ne pas hésiter à aller au-devant de cas d'adhérents particulièrement en difficulté. Pour cela, il faut remplir une demande d'aide, (secours exceptionnel) au moyen du dernier formulaire de 2018 (pas de modification actuellement en vue pour 2019) et en respecter les consignes pour éviter les retards de dossiers. Joindre tous les justificatifs demandés, voire mettre sous pli confidentiel les avoirs bancaires qui peuvent freiner certains.

Autant que possible donner un motif précis des difficultés rencontrées pour une bien meilleure gestion du dossier.

Mais la part la plus importante du social, ce sont surtout les subventions de fin d'année (colis de Noël ou chèque) qui ont un grand retentissement dans les associations départementales auprès des adhérents, même auprès des services départementaux de l'ONACVG qui ne sont pas sans les ignorer, et auprès de la population. L'essentiel est d'utiliser les subventions reçues par les associations départementales pour leurs destinataires malades.

Yves Allanet (Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor) précise l'importance de ce point en cas de contrôle. Ces subventions n'ont rien à voir

avoir avec les difficultés financières qui sont, elles, gérées par les secours exceptionnels.

Il arrive parfois, précise Hubert Chazeau que ces subventions ne vont pas au social mais sont utilisées pour le fonctionnement de l'association. L'idéal serait d'envoyer un chèque directement à chaque malade ce qui est un peu compliqué.

Jacques Bastié (Tarn) demande s'il est possible d'obtenir un défraiement pour les déplacements parfois importants en vue de visiter le malade. Hubert Chazeau répond que cela repose en grande partie sur du bénévolat et la plupart du temps ce sont les sections qui vont visiter le malade.

Et concernant les dossiers il incombe au Président départemental de réagir vite et une certaine sélection dans la pertinence des dossiers. Les aides sont pour ceux qui sont dans le besoin et non pour ceux qui vont aider les autres.

Pierrette Sarrazin indique que les secours exceptionnels ont été de 446 €. Gérard Poupa précise que ce chiffre ne comporte aucune subvention de l'Etat, ce sont les fonds propres de la Fédération. Les subventions de fin d'année ont été de l'ordre de 376 800 € (7 300 personnes) et les secours exceptionnels (90 demandes honorées) pour 14 500 € pour l'année 2018.

Hubert Chazeau, concernant les colis de Noël, invite fortement les associations à faire un effort pour respecter les dates limites imposées, sous peine de ne pouvoir distribuer les colis à temps.

Marcel Brouard (Indre-et-Loire) fera parvenir un dossier concernant un adhérent dont le véhicule a brûlé à plusieurs reprises et demande si ce motif sera pris en compte. Pierrette Sarrazin répond que ce motif est valable et que dans ce cas il faut indiquer que l'assurance refuse de rembourser après plusieurs sinistres. Le dossier sera étudié à la prochaine commission qui aura lieu le 16 mai.

Franck Foley (Lot-et-Garonne) demande s'il est possible de faire deux demandes simultanément pour la même personne, pour l'appareillage auditif et pour l'appareillage dentaire.

Pierrette Sarrazin répond que ces demandes peuvent très bien être présentées par un seul et même dossier.

Pierrette Sarrazin informe l'assistance de la réunion de la Commission nationale des veuves et des déléguées départementales des veuves qui aura lieu après le Comité Fédéral et qui a pour but de faire le point sur l'intégration des Veuves dans la Fédération. Réunion à laquelle assistera Mme Emmanuelle Double, Chef du département de la Solidarité de l'ONACVG.

Concernant les Veuves au Comité fédéral, deux titulaires et deux suppléantes, Pierrette Sarrazin a proposé au Bureau réuni la veille de donner voix délibérative aux deux veuves titulaires siégeant au Comité fédéral. Ce que le bureau a accepté.

Cette proposition est soumise à l'assistance et adoptée à l'unanimité. Mme Sarrazin remercie l'assistance.

Yves Allanet (Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor) ne s'y oppose pas mais aurait préféré que la Commission nommée pour le règlement intérieur en soit informée avant le Bureau. Il souhaite d'ailleurs que cette commission se réunisse avant l'assemblée générale.

Hubert Chazeau lui répond qu'à l'assemblée générale du 12 juin prochain, une nouvelle équipe sera désignée, et qu'après, cette commission pourra se réunir pour prendre des décisions sur la transformation de la Fédération. Il explique qu'actuellement le bureau se compose de 12 membres, qui ne seront peut-être pas renouvelés et qu'il appartient à la nouvelle équipe du Bureau désigné de prendre les décisions et non à l'équipe précédente.

Pierrette Sarrazin informe qu'une motion sera présentée aux Veuves. La question de la demi-part fiscale sera abordée, le G12 s'intéressant un peu plus aux veuves. Les raisons financières ne sont pas présentées en premier lieu. Si la motion 2019 est acceptée, il sera insisté sur le fait que celles ayant perdu le droit à la demi-part fiscale considèrent cette distinction comme une atteinte à la reconnaissance par l'Etat du service rendu au pays par leur époux, d'où un vrai préjudice moral. Discriminer la veuve d'ancien combattant en se fondant sur l'âge du décès de l'époux, c'est avant tout discriminer l'ancien combattant lui-même. Une contribution dans le cadre du grand débat national a également été déposée, et qui paraîtra dans le prochain PG-CATM.

En effet, c'est l'historique de cette demi-part et, chaque année, c'est la même réponse des ministres successifs depuis 10 ans qui rabaisse l'ancien combattant décédé avant 74 ans.

Armand Fort (Vendée) soutient l'argumentation de Pierrette Sarrazin. Mais les réponses des parlementaires se font bien souvent par des chiffres. Au côté des veuves d'anciens combattants il y a les veuves civiles qui ont quasiment perdu tous leurs droits. Il faudra certainement revenir avec des chiffres en leur démontrant que finalement un droit a bien été supprimé, qui existait, même si le texte initial était mal adapté et qu'il s'agit d'injustice sociale ; il faut remettre les choses à leur place en soutenant la cause par des arguments solides.

Pierrette Sarrazin ajoute qu'il est dit : «*Il convient de rappeler que le dispositif de la demi-part fiscale est avant tout une mesure de reconnaissance de la nation envers l'ancien combattant pour le service qu'il a rendu*» et «*pour autant il importe de vérifier qu'à partir du moment où l'ancien combattant a pu bénéficier de cet avantage, celui-ci soit effectivement ouvert à son conjoint survivant, conformément au droit en vigueur*». Cela ne peut pas être plus clair !

Hubert Chazeau ajoute que plus c'est clair, moins on nous écoute ! Il sera difficile de se faire entendre.

Elections à l'UFAC

Jacques Goujat n'est plus prétendant à la présidence, il va falloir trouver un nouveau président. Huit administrateurs seront désignés pour représenter la Fédération. Le nombre d'adhérents a été baissé (- 20,000) volontairement en raison du coût de la cotisation. Les huit représentants de la Fédération sont Serge Auffredou, Jacques Barthe, Philippe Blanchet, Hubert Chazeau, Mireille Gourlan, Colette Lavaux, Lucien Marès et Georges Rogemont.

Armand Fort (Vendée) demande si la durée des mandats des administrateurs est annuelle ou triennale ? H. Chazeau répond qu'elle est annuelle. Sur l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'UFAC qui se tiendra les 13 et 14 mai 2019, un nouveau Conseil d'administration va donc être mis en place, au vu des personnes citées ci-dessus, le futur président de la Fédération, s'il n'est pas déjà administrateur UFAC, ne pourra pas siéger à l'UFAC pour des raisons de calendrier. L'élection du président de la Fédération se faisant à la mi-juin 2019. Le même problème se retrouvera avec le Conseil national de l'ONACVG, qui lui sera mis en place en septembre, mais en département fin juin. Le nouveau Président ne doit pas se retrouver à la tête d'une Fédération sans pouvoir intervenir. Des huit sièges actuels, personne n'est obligé de partir d'ici un an. Hubert Chazeau indique qu'il était difficile de prévoir qu'il y aurait un nouveau Président à cette période. Il n'est pas forcé que le nouveau président de la Fédération demande à être administrateur de l'UFAC. Il n'est pas possible de continuer de cotiser à de sommes importantes, vu le nombre de nos adhérents. Le Bureau qui présentera les candidats sera capable de proposer son Président national.



Délégués des congrès départementaux

H. Chazeau indique qu'il serait souhaitable que les demandes de délégués pour les congrès départementaux passent par la Fédération qui en premier lieu donne son autorisation, et pour fournir au candidat les éléments et documents nécessaires pour son remboursement. Sinon les remboursements ne seront pas possibles. Il faut également donner un CV qui soit à jour, ce à quoi veillera la Fédération.

Serge Auffredou, Secrétaire général, précise que désormais s'il l'on est candidat pour présider une assemblée ou un congrès, la Fédération enverra le CV reçu lors de la récente demande effectuée d'obtenir tous les CV des membres du comité fédéral, à l'association organisatrice.

Pascal Sophys (Landes) organisera son congrès le 8 juin prochain et souhaite un délégué. Raymond Lacheny (Nièvre) souhaite informer que Roger Papat (Saône-et-Loire) a rencontré à Autun Mme la Secrétaire d'Etat, Geneviève Darrieussecq. Roger Papat souhaite que les comptes rendus sur le groupe des 12 soient adressés aux présidents des associations. **Serge Auffredou** indique qu'à la fin des réunions du G12, fin mai, début juin le compte rendu parviendra à la Fédération et il en sera alors adressé une copie aux présidents des Associations départementales.

Jean-Pierre Joué (Pyrénées Orientales) rappelle qu'il est souvent question des sympathisants, venant par sympathie, et il veut attirer l'attention sur les descendants, qui ont eux, le sang des anciens combattants dans leurs veines. Dans son département, 224 descendants ont adhéré, enfants ou petits-enfants d'A. C.

Pascal Sophys (Landes) suite au décès d'un sympathisant demande s'il est légal d'avoir un porte-drapeau aux obsèques. Hubert Chazeau lui indique que cela n'est réservé qu'aux seuls anciens combattants. Dans le cas d'un sympathisant, il est possible d'offrir une gerbe, par exemple.

Michel Bénard (Calvados) explique que dans son département cela peut se faire, mais avec l'autorisation du Directeur de l'ONACVG. C'est un honneur rendu à une personne qui a beaucoup œuvré pour son association voire même peut-être plus qu'un ancien combattant. Hubert Chazeau explique que chaque département fait ce qu'il veut mais cela ne peut être cautionné au plan national par la Fédération.

Pierre Bellet (Membre du Comité d'Honneur) précise que d'après un texte de 2015 de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, il y a incompatibilité de port entre les ordres nationaux et les médailles associatives. Pour ceux ayant bénéficié d'une médaille d'un ordre national, il est recommandé, pour le 3 septembre, par exemple, soit d'enlever leur médaille nationale, et de porter le Mérite Fédéral, soit d'abandonner le Mérite Fédéral et de ne porter que les ordres nationaux. En effet, dans le cas contraire les Généraux n'apprécient pas du tout.

Bernard Benoît (Haute-Marne). Un interlocuteur demande ce qu'il en est de l'Opération Gustave Roussy. Hubert Chazeau répond qu'à l'échelon de la Fédération l'opération est désormais close, mais qu'il est possible d'envoyer encore des dons, mais en mettant le cachet de l'A.D. et non celui de la Fédération. Les relations avec Gustave Roussy sont bonnes et la Fédération a des contacts réguliers.



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ FÉDÉRAL (suite)

Raymond Lacheny (Nièvre) demande s'il ne serait pas possible de rédiger une motion concernant les Cérémonies, qui serait adressée à la Secrétaire d'Etat voire même à la Ministre.

En effet, les 14 cérémonies actuelles sont suffisantes et il faut arrêter d'en rajouter. Serge Auffredou répond que Mme Darrieussecq a demandé de réfléchir au sujet des Cérémonies avant que deux autres lui soient ajoutées.

Le 7 mai prochain aura lieu la prochaine réunion du G12, le président de la République ayant tendance à rajouter sans cesse des Cérémonies, le sujet sera certainement abordé. Le mécontentement de la Fédération sera transmis. Il ajoute que les 13 personnes du G12 ne sont pas d'accord non plus pour rajouter des Cérémonies.

Paulette Chovelon (Secrétaire générale adjointe) avant d'aborder le sujet d'Internet, remercie tout particulièrement Jean-Pierre Joué (Pyrénées-Orientales) qui a évoqué les sympathisants et les descendants. Elle-même est fille d'ancien combattant. Son Père était un engagé de moins de 20 ans dans le deuxième conflit mondial, puis plus tard est parti en Indochine. Si elle a été élue en Isère en 2010 présidente d'association, et reconnue par tout le monde associatif c'est sans doute dû à cela. Son Père avait la Croix de Guerre qu'elle a pu voir qu'à son décès. Elle ajoute que dans son cas, et celui d'autres également comme elle, le terme de descendant serait plus juste que celui de sympathisant.

Dans les statuts de l'association de l'Isère les descendants d'anciens combattants sont à part entière reconnus. Il y a en effet, très souvent, dans chaque famille, un ancien combattant. C'est la preuve d'une plus grande reconnaissance que le terme de sympathisant. Paulette Chovelon ajoute qu'elle rejoint le sentiment du Président délégué Hubert Chazeau concernant les 14 commémorations. Grenoble est la « capitale des maquis » ce qui laisse imaginer le nombre des cérémonies organisées, plusieurs fois par semaine.

Notre Communication : le Site Internet

Paulette Chovelon (Secrétaire générale adjointe) indique que le site Internet récemment créé ne peut vivre que grâce au concours de tous. Si l'information circule et revient vers elle ensuite il y a toute chance qu'elle soit introduite dans le site. Dans le cas contraire ce sera compliqué.

Pour le moment le site comprend un certain nombre de pages, mais il n'est pas impossible d'en rajouter par la suite, en fonction des besoins qui interviennent.

Les mises à jour se font régulièrement pour parfaire l'information. Elle invite donc chacun ayant ses coordonnées à faire remonter le plus d'informations possible pour enrichir notre site Internet.

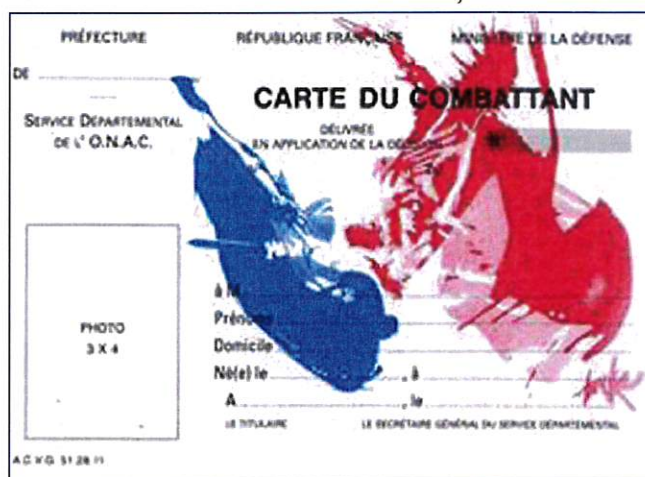
Raymond Lacheny (Nièvre) remercie Paulette Chovelon pour son travail. Il souhaite revenir sur les termes sympathisant et descendant. Comment nommer les personnes qui adhèrent à nos valeurs et qui ne sont pas descendants ?

Il faudrait peut-être intégrer ces termes dans le règlement intérieur. Hubert Chazeau lui répond que la Fédération laisse les associations décideuses d'utiliser ces termes ou pas.

Yves Allanet (Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor) indique qu'il avait déjà abordé ce sujet à la Fédération et il n'est toujours pas d'accord sur le mot sympathisant, qui, pour lui, ne veut rien dire. Dans son département, il a créé les citoyens de la paix pour en avoir aujourd'hui 1500. Le terme de citoyen est facile à adopter face au premier citoyen d'une commune qui est le maire.

La carte du combattant

La carte du combattant attribuée de 1962 au 1^{er} juillet 1964 commence à arriver. 13.000 cartes ont déjà été distribuées.



Il y a de nombreux dossiers, environ 50.000, et il faut laisser le temps nécessaire pour les traiter.

Un interlocuteur indique que la prochaine commission pour la délibération des cartes du combattant aura lieu le 21 mai 2019. Sans autre question, la séance est levée.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL «LE PG-CATM»

Je désire m'abonner au journal national «LE PG-CATM» moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal «LE PG-CATM», 46 rue Copernic, 75116 Paris.

⁽¹⁾ Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville



A QUOI peut servir une SIMPLE BANANE ? A quasiment TOUT !

1000 et 1 usages prodigieux et surprenants de la banane

Une arme très efficace pour PERDRE du POIDS !!
Découvrez comment !

MIGRAINE ? Vous sentez qu'un pénible mal de tête va empoisonner votre journée ? **Vite, de la banane !**

AVC : Comment la banane peut réduire votre risque de 21 %
Page 36

RIDES : Le secret (méconnu) à base de banane pour rendre votre peau toute lisse et soyeuse - Page 50

Vous n'imaginez pas TOUT ce qu'un FRUIT aussi simple que la BANANE peut faire pour vous... La banane n'est ni plus ni moins qu'EPOUSTOUFLANTE ! Excellente pour vos papilles, elle peut de plus faire un bien fou à votre Santé, votre Longévité et contre toute attente à votre Ligne ! Dans « LE LIVRE DE LA BANANE », tout juste sorti de chez l'imprimeur, découvrez 1000 et 1 raisons d'avoir toujours une banane à portée de main :

- La chose extraordinaire qui se passe dans votre organisme si vous mangez ce type de banane – Mûre ou pas mûre ? On vous dit tout page 34
- Régulièrement malade ? Décuplez vos défenses immunitaires grâce à une simple banane ! Page 34
- Retrouvez des dents toute blanches avec une simple banane ! Page 56
- Le truc tout simple pour éradiquer vos verrues – Page 46

3 boissons délicieuses pour contraindre votre organisme à PERDRE du POIDS. Page 23

- La banane : le fruit IDEAL pour LISSER les cheveux au naturel. Page 54
- Comment la banane chasse les mites page 61
- Le truc à la banane ANTIDÉPRIME page 38
- Boostez la croissance de vos cheveux avec

cette simple poudre de banane – Page 53

- Allongez durablement la durée de vie de votre bouquet de fleurs grâce à la banane ! Page 60
- PSORIASIS ? Comment la banane peut considérablement vous soulager page 58
- Retirez en un instant des taches indélébiles – notamment sur vos doigts. Page 56
- Yeux gonflés ? Cette petite purée de banane va résoudre votre problème. La recette page 50

INSOMNIE récalcitrante ? Le thé à la banane : la recette magique validée par de nombreux EX-insomniaques

- Comment faire de la banane un LAXATIF aussi doux qu'efficace ? Page 21

Qu'il s'agisse d'un problème de Santé, de Beauté, de tâches ménagères ou même de jardinage, la banane a réponse à TOUT ! Dans « LE LIVRE DE LA BANANE », trouvez une solution pour quasi tout résoudre :

- Cellulite tenace ? Pourquoi vous DEVEZ vous tourner vers la banane pour la dégommer - Enfin ! page 55
- Acné, points noirs, kystes, cicatrices, fissures, crevasses et gerçures : les soins à base de BANANE qui font merveille. Chapitre 3
- Votre DVD est rayé et inutilisable ? La banane le rendra comme neuf ! Page 60

- Pieds secs et craquelés ? Lèvres gercées ? Testez ces soins « rénovateurs » et réparateurs 100 % NATURELS page 56
- En panne de cirage ? Comptez sur la banane ! Page 57
- Pourquoi la banane fait-elle le Bonheur des Jardiniers ? Fleurs à foison, Rosiers flamboyants, TOMATES à gogo... De multiples végétaux en raffolent ! p57
- Gueule de bois ? Comment la banane peut vous « retaper » bien plus vite que prévu... page 42
- PIQÛRES D'INSECTES ou BRÛLURES : la banane est un très surprenant ANTI-DOULEUR naturel ! page 45.

ANTI-ÂGE : le masque à la banane qui comble les rides en profondeur - Page 48

TOUT cela et bien plus encore pour « 3 francs, 6 sous » ! Avec un fruit aussi simple que la banane :

- Ce qui arrive (d'excellent !) à votre CERVEAU lorsque vous mangez quelques rondelles de banane - Page 37
- 2 astuces MAGIQUES pour combattre les douloureuses brûlures d'estomac et améliorer nettement votre santé rénale – Voyez comment pages 37 et 46
- Vos cheveux sont indomptables ? Cette recette toute simple va les ressusciter !
- Restaurez l'éclat d'antan de vos meubles et faites briller votre argenterie

sans produit TOXIQUE – Page 57

- Comment la banane permet d'ATTENDRIER la VIANDE comme jamais... Page 57

Pourquoi vous ne jetterez PLUS JAMAIS vos peaux de banane : 15 excellentes raisons d'en profiter !

Autant de prodigieuses vertus dans un fruit aussi simple que la banane... Est-ce possible ? OUI ! Cependant, nous ne vous demandons pas de nous croire sur parole. Nous préférons vous proposer de le vérifier par-vous-même sans prendre le moindre risque financier... Voici donc notre proposition :

Demandez votre exemplaire du « LIVRE DE LA BANANE - Ses 1001 vertus insoupçonnées » pour un essai libre 100% SATISFAIT OU REMBOURSÉ DE 30 JOURS.

Toutes ces recettes de santé, beauté, minceur, maison et cuisine ont été testées et approuvées ! Elles ne devraient donc pas vous décevoir... Et si par hasard c'était le cas, il vous suffirait de nous retourner votre livre pour un remboursement. Une chose est sûre, après sa lecture, PLUS JAMAIS vous n'envisagerez revenir de votre marché sans votre « régime de bananes »... Elle est SI PRODIGIEUSE !

☎ 09 72 47 43 98

www.laboutiquedubourdon.com

BON POUR 30 JOURS DE LECTURE LIBRE

à retourner à la Boutique du Bourdon - 13, rue Pasteur - 74100 Ville La Grand - 09 72 47 43 98

- OUI, veuillez me faire parvenir :
- 1 exemplaire du livre «Le livre de la BANANE» au prix de 25 €
 - 2 exemplaires du livre «Le livre de la BANANE» pour seulement 37,50 €, j'économise 12,50 € ... c'est une idée de cadeau !

+ VOTRE CADEAU GRATUIT :



Répondez vite et recevez GRATUITEMENT ce livret épatant «Le CURCUMA, une épice qui vaut de l'OR !»

BB 0190 0204

J'ajoute 5 € de participation aux frais de port soit un Total de : _____ € que je règle par chèque

à l'ordre de la Boutique du Bourdon. Pour un règlement par CB, appelez le 09 72 47 43 98 ou allez sur www.laboutiquedubourdon.com

Nom/Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Localité : _____

Email : _____

Tél : _____

Les informations personnelles que vous fournissez sont destinées à vous permettre de recevoir nos publications et à vous permettre de bénéficier de nos services. Elles ne seront jamais divulguées à des tiers. Vous pouvez à tout moment nous faire part de vos préférences en matière de confidentialité. Pour plus d'informations, consultez notre page d'accueil ou contactez-nous au 09 72 47 43 98.

COMMÉMORATION DU 74^e ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DES ALLIÉS LE 8 MAI 1945

Une célébration sous la pluie mais sous un Arc de Triomphe restauré.

Le président de la République a présidé sous une pluie diluvienne la cérémonie du 74^e anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945, et devant un public clairsemé.

Il a ravivé la flamme de la tombe du Soldat inconnu sous un Arc de Triomphe rénové en un temps record, après avoir été saccagé le 1^{er} décembre lors d'une manifestation des «gilets jaunes». *«Souvenez-vous, la dernière fois que le président de la République était venu devant cet Arc de Triomphe c'était au lendemain de ces manifestations du 1^{er} décembre. Le bâtiment était tagué à de nombreux endroits, et des œuvres avaient été pillées et détruites»* entendait-on sur les chaînes TV qui retransmettaient en direct la cérémonie en ce 8 Mai 2019 : *«Il fallait donc que tout soit prêt pour aujourd'hui. Ces œuvres nécessitaient de très nombreuses heures de travail de la part de six restauratrices pour un coût de 1,2 M€»*, signalait le ministre de la Culture. *«Dans ce genre de cérémonies, le symbole est très important, et il fallait donc que Emmanuel Macron soit présent au pied de cet Arc de triomphe entièrement restauré»* confiait Christophe Castaner ministre de l'Intérieur

Sans parapluie, le chef de l'Etat s'était tout d'abord rendu place Clemenceau, où il a fleuri la statue du Général de Gaulle. Il était accompagné du Premier ministre Édouard Philippe, des présidents de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, et du Sénat Gérard Larcher. Une sonnerie aux morts ainsi qu'une minute de silence ont rythmé ce moment.

Au début de la cérémonie officielle, le petit-fils du Général De Gaulle qui l'a accueilli lui confiait : *«Mon père (Philippe de Gaulle, aujourd'hui âgé de 97 ans, ndlr) va bien... Et la République va bien... grâce à vous. Ce n'est pas facile, j'en ai bien conscience !»* Ce à quoi le chef de l'Etat à répondu : *«Oui oui, mais ce n'est pas ça qui m'arrête, il y en a qui ont affronté bien pire. On était un peu différents, les esprits étaient différents aussi mais on essaie de s'inspirer des bonnes choses».*

Escorté par la Garde républicaine, Emmanuel Macron a ensuite remonté en voiture les Champs-Élysées jusqu'à la place de l'Etoile et l'Arc de Triomphe. Après avoir été accueilli par Florence Parly ministre des armées, et Geneviève Darrieussecq secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées, le Chef d'Etat-major des armées, et le gouverneur militaire de Paris, il a procédé à une revue des troupes. Entouré des chefs militaires et des représentants des anciens combattants, résistants et déportés, il a ensuite déposé une gerbe et ravivé la flamme de la tombe du Soldat Inconnu pendant que retentissait La Marseillaise puis écouter le Chant des Partisans interprété par le chœur de l'armée française. Il a pris le temps ensuite de saluer les vétérans de la Seconde Guerre mondiale, les présidents des associations d'Anciens Combattants...

La mémoire des événements demeure

Mais ce 8 Mai a été aussi commémoré partout en France, des plus grandes villes au plus petits villages où ces céré-



Dépôt de la gerbe de la FNCPG-CATM

monies attirent toutefois de moins en moins de monde. Avec le temps qui passe, les maires doivent redoubler d'efforts pour faire venir les jeunes, trouver des anciens combattants et entretenir cette flamme du 8 Mai. Mais le rituel est immuable. La plupart lisent le message de la ministre, là de Geneviève Darrieussecq secrétaire d'Etat de La Défense, que ce soit le préfet, le maire adjoint chargé des anciens combattants ou le président local de leur association.

«La France exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes, issus des nations du monde entier, qui ont conjugué leurs efforts pour nous libérer et restaurer la dignité humaine. En ce 75^e anniversaire de l'année 1944, la France se souvient de ses libérateurs. Des villages du littoral normand à la flèche de la cathédrale de Strasbourg, de semaines en semaines, le flot de la liberté a recouvert le territoire. A tel endroit, la liberté portait l'uniforme français. A tel autre, celui des armées alliées. Ici, l'action des maquis était décisive. Là, l'action commune des soldats et des résistants emportait la décision. 75 ans après, alors que les derniers témoins vivants de cette histoire sont parmi nous, la mémoire de ces événements demeure» déclarait-elle.

«Aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne» concluait elle avec cette référence à l'Europe alors que certains maires dans leur discours faisaient le lien avec les échéances européennes qui se déroulaient une vingtaine de jour après : *«Nous devons une reconnaissance éternelle à tous ces combattants, ces résistants, mais aussi à ceux qui ont construit cette Europe politique. L'Europe est le grand dessein du XXI^e siècle. Une nouvelle Europe est à défendre face à ceux qui défendent une Europe du repli. Alors qu'elle est un modèle pour le monde entier comme l'a déclaré le président Obama à Berlin»* expliquait le maire d'une commune francilienne.

Paul Phillipart

**LES MOTS
CROISÉS
DE PIERRE NIVET**



HORIZONTALEMENT

- I. Libre.
- II. Ecarter.
- III. Gémir – Découvert.
- IV. Terrain d'osiers.
- V. Désert de cailloux – Sud Ouest – Tête de rossignol.
- VI. Cordon – Premier entier Saint Normand.
- VII. Espaces piétons – Liquide rouge.
- VIII. Salut sans voyelles – Grand Pays – Adverbe.
- IX. Napperons – Image sacrée.
- X. Alcaoïdes.

VERTICALEMENT

1. Déblayer sans le «r».
2. Petite terre – Score sur un trou.
3. Race de moutons.
4. Passereaux – Grande route – Sur sans voyelle.
5. Gloutons – Article.
6. Nouvelle norme – Policier.
7. Guerre de Napoléon – Point fort tennis.
8. Bruire sans fin – Squelette.
9. Fonction sous le vent.
10. Coudre une pièce sur tissu.

PROBLÈME n° 213

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

SOLUTION DU PROBLÈME N° 212

HORIZONTALEMENT

- I. TRANSALPIN. II. REPAS – EA. III. AVEC – SVP. IV. VIRES – REER. V. ESCLAVES. VI. REEL – IT – BE. VII. VEDETTES. VIII. ETA – ALEAS. IX. ERIC – LESES. X. SESAMES – FA.

VERTICALEMENT

1. TRAVERSEES. 2. REVISE – TRE. 3. APERCEVAIS. 4. NACELLE – CA. 5. SS – SA – DA. 6. VIELLE. 7. LEVRETTES. 8. PAPES – TAS. 9. BESEF. 10. NACREES – SA.

**L'ANCIEN COMBATTANT
CLAUDE POUPION RACONTE SON ALGÉRIE**



Claude Poupion et son livre, entourés d'anciens combattants et d'amis virois.

A la demande de ses enfants, le Virois a couché sur le papier son expérience de la guerre à travers le souvenir de ses deux années passées en Algérie. Il vient d'enrichir son livre.

Un train pas comme les autres. Ce train, c'est le Granville-Paris qui a emmené Claude Poupion au service militaire en région parisienne, en 1960. C'est aussi le titre du livre dans lequel le Virois raconte le régiment mais surtout l'Algérie et la guerre qu'il a vécue en 1961 et 1962. «C'est à la demande de mes enfants que j'ai écrit tous ces souvenirs en y ajoutant un aspect historique sur le service militaire et l'Algérie», explique ce natif de Chérencé-le-Roussel près de Sourdeval.

Claude Poupion vient d'enrichir son livre. En retraçant en quelques minutes son parcours d'appelé, Claude Poupion, ancien mécanicien agricole et ancien salarié de l'automobile, s'est souvenu de sa première impression dans le bateau en voyant Alger surgir dans la brume. «C'est si beau, ici. Pourquoi vient-on y faire la guerre?»

«Un train pas comme les autres», de Claude Poupion est en vente directement chez l'auteur.

Téléphoner au 02 31 68 25 79

Prix de l'ouvrage : 20 €

**Société
SNAPP
REPORTAGES
Boutillier
Georges**

B. P. 27

92250

**La Garenne
Colombes**

Portable

06 75 66 45 29

**Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tel : 01 40 02 99 00**

LE PG-CATM

**68^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
JUIN 2019 - N° 1003**

**Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.**

**Directeur de la publication : François CRESEVEUR
Administration-Rédaction :**

46, rue Copernic, 75116 PARIS

Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org

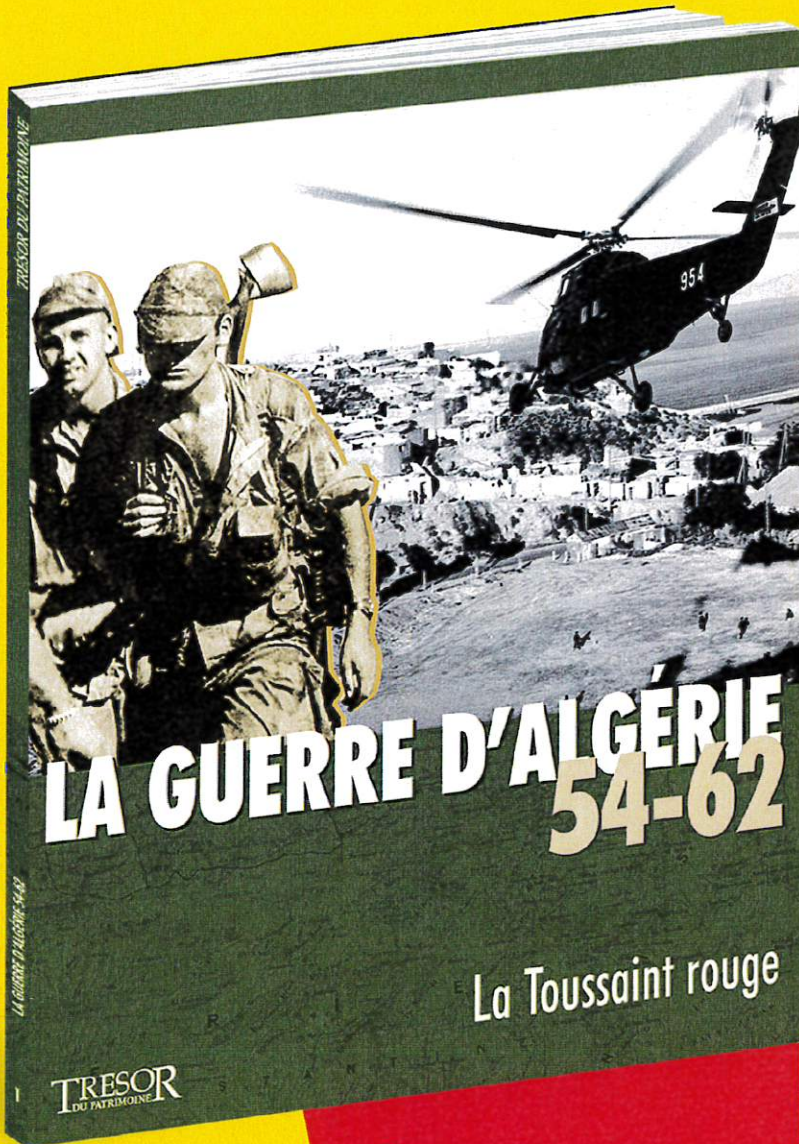
Abonnements :

Le numéro : 1,82 € - Un an (11 n°) : 20 €

Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08

Les imprimeries LECERF-ROUEN-OFFSET

**Parc de la Vatine 11 rue Pierre Gilles de Gennes
76130 MONT SAINT-AIGNAN**



Tout service clientèle : 0820 35 05 22 (0,40€ TTC la minute + prix de l'appel), RCS Paris B 331 479 287 - offre réservée aux personnes majeures. Limite : 1 par foyer. + 4,90€ de frais de traitement. ©Trésor du Patrimoine.

OFFRE GRATUITE*
jusqu'au 05/07/2019

Pour rendre hommage et se remémorer ces 8 longues années de la Guerre d'Algérie, nous vous proposons de recevoir ce passionnant ouvrage **GRATUIT** consacré aux premiers événements qui ont fait l'histoire de la Guerre d'Algérie : "La Toussaint rouge".

80 pages illustrées, plus de 90 photos historiques.

+ EN CADEAU
La reproduction grand format de la photo du paquebot "Ville d'Alger"

- Grand format : 296 x 222 mm
- Livre broché
- 80 pages - 90 illustrations

@ www.tresordupatrimoine.fr



OFFRE SPÉCIALE : CE LIVRE GRATUIT au lieu de 15,95€

À retourner sous enveloppe affranchie à : TRÉSOR DU PATRIMOINE - Éditeur - 6 rue Anatole de la Forge - 75858 Paris Cedex 17

OUI, envoyez-moi ce LIVRE GRATUIT "La Toussaint rouge" et son cadeau (Limite 1 par foyer).

Ci-joint ma participation aux frais de traitement de 4,98€ par :

- Chèque à l'ordre de Trésor du Patrimoine
- Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N° _____
Date de validité _____ Les 3 derniers chiffres au verso de votre carte _____ (indispensable)

Délai de livraison : 7 jours environ. Offre valable pour la France métropolitaine et Monaco jusqu'au 05/07/2019.

Envoyez-moi sans obligation d'achat et suivant la lettre jointe à mon envoi, les autres livres de la collection "Guerres du XX^e siècle".

7800061 1118B/P9216

M^m/M. _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. _____ Date de naissance _____

Informez-moi de vos offres internet

E-mail _____ @ _____

Date _____

Merci de ne rien agraffer ou scotcher à votre bon de commande.

Signature obligatoire _____

Conformément à la loi "informatique et libertés" et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Notre politique de traitement des données personnelles est consultable sur notre site internet. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes, si nous ne le souhaitons pas. Il suffit de nous contacter en nous indiquant vos nom, prénom et adresse. Offres réservées aux personnes majeures. Retrouvez nos conditions générales de vente complètes sur notre site internet www.tresordupatrimoine.fr. Tous les cartons d'envoi de nos colis sont recyclables, et donc à mettre dans votre poubelle "papiers et cartons".

354/19